

AVENANT 8 AU CPER 2015-2020

AVIS



25 octobre 2021

Rapporteur

Didier SERNA

Membre du Bureau de la commission Finances et Fonctionnement

Cet avis a été adopté à l'unanimité des 18 conseillers du Bureau Exécutif
présents

dans le cadre d'une saisine obligatoire

Etude conduite par la commission Finances et Fonctionnement

Sommaire

1.	<i>Objet de l'avenant 8 du CPER 2015-2020</i>	5
2.	<i>Nouveau périmètre financier du CPER à la suite de cet avenant n°8</i>	5
3.	<i>Les principales déclinaisons opérationnelles de cet avenant n°8</i>	5
4.	<i>Avis du CESER</i>	5

1. Objet de l'avenant 8 du CPER 2015-2020

L'avenant 8 prévoit des évolutions liées au prolongement du volet accessibilité multimodale à 2022, avec le réajustement de certaines enveloppes financières; l'inscription de financements complémentaires provenant du Contrat de proximité conclu entre la Région et le Département des Alpes de Haute Provence, du Plan de Relance et du Contrat d'avenir.

2. Nouveau périmètre financier du CPER à la suite de cet avenant n°8

Ces modifications entraînent une augmentation de l'enveloppe globale du volet accessibilité multimodale par rapport aux engagements initiaux du Contrat de plan Etat-Région 2015-2020. Ces apports supplémentaires s'élèvent à 68,4 M€ pour l'Etat et 60 M€ pour la Région, soit 128,4 M€ supplémentaires au total, ce qui porte à plus d'1 Md€ les sommes consacrées au volet accessibilité multimodale sur l'ensemble de la programmation.

3. Les principales déclinaisons opérationnelles de cet avenant n°8

Ces modifications permettront de mettre en œuvre des grandes opérations structurantes nécessaires pour le territoire . On peut ainsi citer :

- La sécurisation des axes routiers et ferroviaires des départements alpins, qui nécessitent une attention particulière du fait de la géographie de ces vallées ;
- La reconstruction des axes de circulation dans la vallée de la Roya ;
- Les travaux de restauration des petites lignes ferroviaires et la modernisation de la signalisation, qui sont des préalables nécessaires pour apporter un service de qualité aux habitants de ces départements.
- Le soutien à la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA).
- Les projets relatifs aux ports incluant l'amélioration de la qualité de l'air, avec notamment le programme « escale zéro fumée » et la création de plusieurs prises électriques à quai.

4. Avis du CESER

Le bilan d'exécution 2020 présentait un taux d'exécution global du volet III - Dynamiser l'accessibilité multimodale » de 68,30% (Etat : 59,44% et Région 75,45%), et l'allongement de la durée initiale avait déjà été annoncé dès le bilan d'exécution 2019.

Dans son avis sur l'avenant n°7 du CPER, le CESER avait pris acte de cette prolongation jusqu'en 2022 du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 pour son volet accessibilité multimodale. Il avait regretté que la période initiale de 6 années n'ait pas été suffisante pour sa réalisation, et avait souligné qu'il aurait été préférable d'inclure ces opérations dans le Contrat d'Avenir.

Le CESER relève favorablement les efforts conjugués de l'Etat et de la Région, qui mobilisent différents dispositifs en complément du Contrat de Plan Etat-Région, et consacrent des sommes importantes pour répondre à plusieurs enjeux d'accessibilité multimodale.

Le CESER restera attentif à la programmation opérationnelle effective des projets et à la mise en œuvre des enveloppes annoncées d'ici la fin de l'année 2022.

Explications de vote

1^{er} Collège

Intervention de Michel HENRY au nom du 1^{er} Collège

POSITION DU 1^{ER} COLLEGE

Le 1^{er} collègue a plusieurs fois évoqué les retards d'investissements dus à des insuffisances de mobilisation de crédits de l'Etat et à des retards d'études notamment du fait de l'opérateur ferroviaire.

Il se félicite de la bonne réactivité de la Région qui a plusieurs reprises pallié ces insuffisances.

Il apprécie dans cet avenant n° 8 un accroissement des investissements par un financement à parts égales Etat/Région d'environ 130 M€.

Le projet d'avis reprenant ces éléments, le 1^{er} collègue votera l'avis.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : ceser@maregionsud.fr
Site web: www.ceserpaca.fr
Site Newsletter : ceser@regionpaca.com